

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 23 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt trois septembre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc
Absent excusé représenté par pouvoir : Mr BOSVIEUX Jean à VERITA Jean Luc
Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 3 juin 2019, le conseil l'adopte à l'unanimité

Délibération plan de coupe de la forêt communale – exercice 2020

Mme le Maire présente au conseil municipal le projet de délibération établi par l'ONF pour le plan de coupe de la forêt communale – exercice 2020 :

- Martelage des parcelles 15 et 16 prévue dans le plan de gestion
- L'ajournement du martelage des parcelles prévues au plan de gestion pour les raisons suivante :

23 et 24- taillis trop pauvre

109 – 110- 116- 117- 118 - 119 – renouvellement de l'aménagement

112-114 – exploitation en cours

- 8 -13- 29 – pas de semis

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal accepte ce projet de délibération

Délibération sur le prix des affouages

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix des affouages :

50 € la portion – date d'inscription du mercredi 2 octobre au mercredi 16 octobre

Problème des sapins de la parcelle ZO 39 sur la route de Maulnes

Deux marchands de bois sont contactés afin d'obtenir une offre

Délibération pour l'adhésion de la CCLTB au SET

En prévision de la délégation de compétence « SPANC » au SET, l'étape préalable consiste à procéder à l'adhésion de la CCLTB au SET au 1^{er} janvier 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal accepte l'adhésion de la CCLTB au SET

Délibération pour allouer au comptable les indemnités de conseil

Mme FABRE Corinne, receveur municipal depuis octobre 2018, nous adresse pour mandatement le décompte de ses indemnités

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce décompte.

Délibération demande admission en non valeur

Mme FABRE adresse une demande d'admission en non valeur consécutive à l'impossibilité de recouvrer les sommes dues pour un montant total de 6 603,75 €

Le conseil municipal accepte cette demande et procède à une modification budgétaire afin de pouvoir mandater cette somme.

Délibération pour accepter le paiement de la vente de la C15

La C 15 a été vendue pour pièces. Le montant de cette vente s'élève à 250 €

Le conseil municipal accepte ce paiement de 250 €

Divers :

- Vérification électrique dans les bâtiments communaux : Après consultation des rapports, il est nécessaire de contacter des électriciens. Les rapports seront envoyés à l'entreprise AD ELEC – LAURIN et KLABALZAN afin d'obtenir des devis
- Donation de Mme – DRET : l'affaire devrait enfin se solutionner d'ici une quinzaine de jours
- Portes du cimetière : les peintures sont réalisées
- Goudronnage : les travaux sont terminés
- Ent MANSANTI relancée pour les trous de l'année dernière à refaire et pour les travaux non terminés
- Ruisseau qui passe le long de la propriété de Mr LAROCHE Christophe, Route de Panfol : Afin d'éviter l'effondrement de la haie et peut être du poteau, un devis sera demandé à l'entreprise RONDOT pour ces travaux
- Souscription Fondation de Patrimoine Eolien : à ce jour 3 920 € de dons
- Poteau téléphonique sur la route de Panfol : après trois réclamations faites par la mairie et une par une employée d'Orange, il est enfin remplacé depuis bientôt un an que cette affaire dure.

Séance levée à 21 heures 40

Le maire